

pays européens s'ils souhaitent assumer leurs responsabilités.

La proposition de l'UE d'un objectif de 20% et peut-être 30% de réduction est largement insuffisante. Le strict minimum devrait être d'assurer le passage automatique à l'objectif de réduction domestique de 30% dans le cas de la conclusion d'accords internationaux.

2. Ces objectifs de réduction doivent être réalisés dans les territoires européens. **Les Amis de la Terre rejettent toute compensation liée aux mécanismes de développement propre et demandent que cet objectif de 40% corresponde à une réduction domestique des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020.** En plus de cet objectif de réduction domestique, des projets de réduction des émissions peuvent être menés dans les pays du sud, mais doivent être viables et respectueux des économies locales, inscrits dans un développement durable et permettant le transfert de technologies.

3. Le partage de la charge de ces objectifs de réduction doit être accompagné de mécanismes de respect des engagements. L'absence de mécanismes de sanction voue à l'échec les objectifs européens de réduction des émissions. La position du Parlement sur les mécanismes de respect des engagements est claire, et les Amis de la Terre enjoignent le Conseil européen de suivre ses propositions : des pénalités financières devront être instaurées et complétées d'une augmentation de 1,3% de l'objectif de réduction des émissions du pays fautif.

4. Les pays de l'Union européenne, au vue de leur large responsabilité dans les changements climatiques actuels, doivent mettre en place des systèmes de soutien aux pays du Sud, dont les populations sont les plus directement touchées. Une assistance additionnelle aux aides au développement déjà existantes, pérenne et prévisible, soutiendra les pays dans l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs émissions de gaz à effet de serre. Le Conseil devrait suivre la proposition du Parlement d'allouer 50% du revenu de la mise aux enchères sur le marché des quotas d'émission à l'adaptation, à l'atténuation et aux activités de protection des forêts dans les pays en développement.

Afin de parvenir à des accord ambitieux qui nous permette d'éviter les pires dommages liés aux changements climatiques, les Amis de la Terre vous enjoignent de suivre l'ensemble de ces recommandations.

Veillez agréer, Monsieur le Président, notre considération distinguée.

Claude Bascompte,
Président des Amis de la Terre France

